Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20261001-DEL_2026_174-DE

VILLE DE
Dinard

PÔLE PILOTAGE
Direction générale des services

Date de la convocation : 24 septembre 2026
Nombre de membres en exercice : 33

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente du mois de septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud SALMON, Maire.

Présents : Mme Marie-Claire MERVIN, M. Frédéric SOHIER, Mme Martine GUÉNÉGANT, Mme Muriel BEZIEL, M. Philippe BECAN, Mme Catherine CABOT, M. Vincent REMY, Mme Mirella JEAN DE DIEU, M. Thierry BURLOT, M. Eric DYEVRE, M. Michel MOREL, M. Jean-Jacques FOUCHER, Mme Nathalie ROBLOT, Mme Evelyne GAUTIER LE BAIL, M. Frédéric DENOUAL, Mme Marie BOURGOIN, Mme Gwenaëlle LIETAR, Mme Noémie BROSSAULT, Mme Guénhaëlle VEDIE, M. Michel BOUCHALAIS, M. Pascal PHILIPPOSSIAN-HARDOUIN, M. Ernest MARTIN, Mme Emilie BELLOT, Mme Lucie PRIEUR, M. Stanislas DU GUERNY, M. Christophe FICHET.

Absents représentés :
- M. Kévin STEINBACHER donne pouvoir à Mme Marie-Claire MERVIN
- M. Jean-Patrick GUIBOUT donne pouvoir à Mme Martine GUENEGANT
- Mme Jeanne BOUVIER donne pouvoir à M. Frédéric DENOUAL
- Mme Isabelle DURUPT donne pouvoir à Mme Emilie BELLOT
- Mme Nolwenn GUILLOU donne pouvoir à Mme Lucie PRIEUR

Absent :
M. Christian CHAUFOUR

Madame Catherine CABOT est nommée secrétaire de séance
par le Conseil Municipal

Affaire inscrite à l'ordre du jour

MARCHES PUBLICS

DELIBERATION N° 2026/174 - PRESTATIONS D'ASSURANCES – LOT 1 DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES - AVENANT N°5 - MAJORATION PRIME COMMUNE - Marché 2022-142-01 - BUDGET VILLE DE DINARD

Présents : 27 **Absent : 01** **Représentés : 05** **Votants : 32**

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20261001-DEL_2026_174-DE

Le marché relatif aux prestations d'assurance pour le groupement de commandes de la Ville et du CCAS a été notifié aux Compagnies SMACL ASSURANCES et SMACL ASSURANCES MUTUELLE, le 28 décembre 2022 pour le lot 1 du marché : dommages aux biens et risques annexes, pour une durée de cinq ans.

Une actualisation (ou mise à jour) de la superficie du patrimoine de la Collectivité prévoit :

- La vente des logements rue Legac
- L'ajout des appartements début 2025 Bd l'Hôtelier, passage Solidor, les Jardins des tennis, (surface restant à assurer 260 m²)
- La création d'un hangar ou ateliers municipaux pour le stockage du matériel et des véhicules
- L'arrêt de l'assurance pour la Villa Eugénie,
- La programmation de la démolition du hangar situé passage du Gulf Stream (ex-voirie).
- La démolition des anciennes tribunes et ajout de la nouvelle

La plus-value de surface à assurer est de 1 588 m2, portant la surface à assurer à de + 82 855 m² à 84 443 m2, ce qui impacte le montant de la prime annuelle.

L'avenant n°5 porte sur la majoration de la prime annuelle du lot 1 par la SMACL au vu des éléments énoncés précédemment.
La prime annuelle, au titre de l'année 2026, s'élève à 79 350,26 € HT soit 86 176,97 € TTC, pour un montant de 6 826,71 € de taxes, (majoration de la prime de 2,660474 %, soit un montant cumulé de 42,1855 % de la prime annuelle depuis le début du marché, soit le 1er janvier 2023.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, (ordonnance 2018-074 du 26 novembre 2018 et décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018) ;

Vu la délibération n° 2022-231 du Conseil municipal du 12 décembre 2022 attribuant le marché de prestations d'assurances du groupement de commandes constitué entre la Ville et le CCAS, en particulier pour le lot 1 du marché des dommages aux biens et risques annexes, aux Compagnies SMACL ASSURANCES et SMACL ASSURANCES MUTUELLE ;

Considérant qu'il convient d'approuver la décision de la commission d'appel d'offres d'autoriser la signature de l'avenant n°5 afin de couvrir la Collectivité dans le cadre de son contrat des dommages aux biens et risques annexes pour la Commune.

La Commission d'appel d'offres du 16 septembre 2026 s'est prononcée favorablement et à l'unanimité sur cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 31 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. Christophe FICHET) :

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20261001-DEL_2026_174-DE

DECIDE

Article 1er : Approuver la décision de la commission d'appel d'offre d'autoriser l'élaboration de l'avenant 5 concernant la majoration de la prime annuelle du contrat des dommages aux biens et risques annexes de la Commune portant le montant de la prime annuelle à 79 350,26 € HT, soit 86 176,97 € TTC

Article 2 : Autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents afférents à cet avenant.

Pour extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

A DINARD, le 1er octobre 2026

La secrétaire de séance

Catherine CABOT

MAIRIE DE DINARD
ILLE-ET-VILAINE

Le Maire

Arnaud SALMON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du C.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, celle-ci ayant été transmise au représentant de l'Etat, le - 6 OCT. 2026 et affichée en Mairie, le - 6 OCT. 2026